

Bulletin météorologique.

Washington, 7 octobre — In- dication pour la Louisiane—Temps par partie couvert; légers vents variables.

L'ABELLE DE DEMAIN.

SOMMAIRE.

Un Poète, suite, J. Gentil. Corfu, Paul Bourget. Les fils de Victoria. Le Socialisme, suite, Yan de Leoca. C'est l'automne, poésie J. G. L'Idéal à vingt ans. Un été à la Grand Ile, suite, feuillet.

L'éruption du Vésuve.

De Naples on écrit, sous une date récente: L'éruption du Vésuve continue avec une extrême violence. La lave a détruit les bois plantés au flanc de la montagne. Le service du train funiculaire a été suspendu et le personnel a dû se retirer en lieu sûr.

L'ABELLE

NOUVELLE-ORLEANS.

Trois Editions Distinctes

Edition Quotidienne,

Edition Hebdomadaire,

Edition du Dimanche

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, port compris: \$12.00 un an; \$6.00 six mois; \$3.00 trois mois.

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris: \$15.00 un an; \$7.50 six mois; \$3.80 trois mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant le Samedi matin. Pour les Etats-Unis, port compris: \$3.00 un an; \$1.50 six mois; \$1.00 quatre mois.

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger: \$4.00 un an; \$2.00 six mois; \$1.25 quatre mois. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

EDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans nos éditions quotidiennes, nos abonnés n'ont aucun droit. Les personnes qui veulent s'abonner doivent s'adresser aux marchands.

Nos agents peuvent faire leurs ventes par MANDATS-POSTAUX ou par TRAITES SUR EXPRESS.

UNE NOUVELLE CONCURRENCE A LA NILLE-ORLEANS.

Non seulement aux Etats-Unis, mais dans les deux mondes, il n'y a pas une ville aussi heureusement située, aussi favorisée par la nature, que la Nouvelle-Orléans, au point de vue du commerce de transit. Elle possède un port d'une largeur et d'une profondeur sans égales; elle est assise sur un fleuve qui traverse les contrées les plus productives, les plus peuplées du continent américain; elle a, sur le golfe, et à deux pas de ses quais, le plus facile, le plus commode des débouchés, qui la met en communication directe avec le reste de l'univers. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte, pour deviner que c'est là le vrai centre du grand et du petit négoce des deux hémisphères.

Et cependant, cette ville, ce port sont presque délaissés par le trafic. L'Ouest et l'Est qui sont sillonnés par des rivières pouvant y déverser, rapidement, sans frais sans peine, leurs produits, aiment mieux, semble-t-il, prendre d'autres routes plus longues, plus pénibles, plus coûteuses pour envoyer ces produits, soit en Europe, soit dans l'Asie, soit dans l'Amérique du Sud.

A droite du fleuve, c'est Galveston qui attire à elle une partie du commerce qui devrait lui revenir; à gauche, c'est Mobile qui lui dispute ce même trafic. Voici maintenant une troisième concurrence plus grave, plus puissante, qui se dresse et menace d'achever sa ruine. Une compagnie composée, en grande partie, de capitalistes du nord, voudrait transformer Savannah en rivale heureuse, triomphante de la Nouvelle-Orléans. Elle s'est entendue avec toutes les lignes ferrées qui se dirigent vers l'Ouest, vers le Sud, pour attirer de ce côté tous les produits agricoles et manufacturés de la vallée du Mississippi. Elle y réussira, si nous n'y prenons garde, si nous n'apportons pas un peu plus d'activité dans la lutte nouvelle qui s'engage.

Vrai, nous n'ussions jamais cru que l'on eût jamais l'idée d'attirer vers Savannah, dans la Georgie, tout le trafic du Mississippi. Le fait se produit, cependant. Des millions sont engagés dans l'affaire, et notre port se voit menacé, une fois de plus, d'être frustré de l'immense trafic de l'Ouest et de la vallée du fleuve. N'est-ce pas le moment de jeter le cri d'alarme; et, avec les puissantes armes que nous avons en main, nous laisserions-nous vaincre sans combattre?

COMMENT ON REVISERA

LE PROCES DREYFUS.

Les articles 441 et 445 du code d'instruction criminelle en France, fixent ainsi la procédure en matière de révision de procès: ART. 441.—La cour de cassation, chambre criminelle, sera saisie par son procureur général, en vertu de l'ordre exprès que le ministre de la justice aura donné soit d'office, soit sur la réclamation des parties.... ART. 445.—En cas de recevabilité, si l'affaire n'est pas en état, la cour procédera, directement ou par commissions rogatoires, à toutes enquêtes sur le fond, confrontation, reconnaissance d'identité, interrogatoires



MME NANCY LEITER.

Nous avons parlé, ces jours derniers, dans nos dépêches, des cérémonies intéressantes qui ont eu lieu à l'occasion du lancement du navire de guerre "Illinois". Mlle Leiter, la marraine du superbe navire, est la fille d'un riche négociant de Chicago. Elle est la sœur de Mme Curzon, dont le mari a été récemment nommé vice-roi des Indes.

et moyens propres à mettre la vérité en évidence. Lorsque l'affaire sera en état, si la cour reconnaît qu'il peut être procédé à de nouveaux débats contradictoires, elle annulera les jugements ou arrêts et tous actes qui feraient obstacle à la révision; elle fixera les questions qui devront être posées et renverra les accusés ou prévenus, selon les cas, devant une cour ou un tribunal autres que ceux qui auront primitivement connu de l'affaire....

Par conséquent, M. le ministre de la justice va transmettre immédiatement le dossier de l'affaire Dreyfus à M. le procureur général Manau. Celui-ci saisira aussitôt la chambre criminelle. M. Lœw, président de cette chambre, désignera un conseiller rapporteur. Puis l'affaire viendra en audience publique, où, après le rapport du conseiller rapporteur, la plaidoirie de l'avocat de Dreyfus et les réquisitions du procureur général, la cour statuera tout d'abord, selon les prescriptions de l'article 445, sur la "recevabilité de l'affaire".

Il faut entendre par là que la cour examinera si toutes les questions de forme ont été accomplies: ordre exprès du ministre de la justice agissant après avis de la commission, etc. Ce point de droit résolu, la cour décidera si l'affaire est en état, c'est-à-dire si les pièces produites la mettent en mesure de statuer au fond. Au cas où elle estimera qu'elle n'est pas suffisamment éclairée, elle pourra déclarer qu'il y a lieu de procéder à une instruction supplémentaire. Elle désignera alors un membre de la cour pour faire office de magistrat instructeur. Puis, cette instruction terminée et l'affaire définitivement en état, la cour rendra son arrêt.

La formule du réquisitoire. Afin de vivifier en quelque sorte l'exposé de ces règles de procédure, nous allons reproduire les pièces principales du premier procès en révision qui a suivi la promulgation de la loi du 8 juin 1895 sur la révision des procès criminels et correctionnels. Il s'agissait du procès en révision de M. Jean Rossi, condamné par la cour d'assises d'Alger à six ans de travaux forcés pour vol qualifié.

Voici quel fut le réquisitoire de M. le procureur général (par l'on remplace "Jean Rossi" par "Alfred Dreyfus" et l'on aura le texte du prochain réquisitoire de M. le procureur général Manau dans l'affaire Dreyfus): Le procureur général près la cour de cassation expose qu'il est chargé par M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, de déférer à la chambre criminelle de la cour, conformément à l'article 444 du code d'instruction criminelle, l'arrêt de la cour d'assises d'Alger du 22 décembre 1894 qui a condamné le nommé Jean Rossi à la peine de six ans de travaux forcés pour vol qualifié. La lettre du 8 janvier 1896, par laquelle M. le garde des sceaux demande la révision dudit arrêt est conçue dans les termes suivants:

(Suivant l'exposé des faits et de l'affaire inconnu à l'appui de la révision.) Le réquisitoire continuait en ces termes: La demande de révision soumise à la cour n'est pas seulement justifiée en fait par les motifs qui viennent d'être exposés. Elle est également fondée en droit, puisqu'elle est présentée dans les conditions spécialement prévues par l'article 443 paragraphe 4 du code d'instruction criminelle (loi du 8 juin 1895).

Elle est, en outre, recevable, puisque, d'une part, la décision dont la révision est demandée est passée en état de chose jugée et que, d'autre part, la procédure de révision a été introduite avant l'expiration des termes fixés par l'article 444 du code d'instruction criminelle. Enfin, l'affaire est en état, et il ne semble pas, en présence des pièces jointes, qu'un supplément d'information soit nécessaire. Dans ces circonstances: Vu la lettre de M. le garde des sceaux en date du 8 janvier 1896, les articles 443, § 4, 444 et suivants du code d'instruction criminelle; vu les pièces du dossier, Le procureur général requiert qu'il plaise à la cour, chambre criminelle, déclarer recevable la demande en révision formée d'ordre de M. le garde des sceaux; Et, statuant au fond, casser et annuler l'arrêt de la cour d'assises d'Alger du 22 décembre

1894 qui a condamné le nommé Jean Rossi à la peine de six ans de travaux forcés.... La chambre criminelle de la cour suprême rendit l'arrêt suivant: La cour, Vu la lettre de M. le garde des sceaux en date du 8 janvier 1896; vu le réquisitoire de M. le procureur général qui dénonce à la cour la condamnation prononcée par la cour d'assises d'Alger, le 22 décembre 1894, contre Jean Rossi; vu également les articles 443 à 447 du code d'instruction criminelle, modifiés par la loi du 8 juin 1895;

Sur la recevabilité de la demande en révision: Attendu que la cour a été saisie par le procureur général, en vertu de l'ordre exprès du ministre de la justice, agissant après avoir pris l'avis de la commission instituée par l'article 444; que la demande rentre dans le cas prévu par le dernier paragraphe de l'article 443; qu'elle a été introduite dans le délai fixé par l'article 444; qu'en l'arrêt dont la révision est demandée une force de chose jugée; Sur l'état de la procédure: Attendu que les pièces produites ne mettent pas la cour en mesure de statuer au fond, et qu'il y a lieu de procéder à une instruction supplémentaire, Par ces motifs, Déclare la demande en révision valable; dit qu'il sera procédé à une instruction supplémentaire.

Cet arrêt fut rendu le 6 février 1896, sous la présidence de M. Lœw et sur le rapport de M. Accarias, ordinairement rapporteur dans les affaires de procès en révision. C'est ainsi que le 22 février 1896, dans le procès en révision de Mme veuve Drouaux, M. Accarias était à nouveau rapporteur.

Mort tragique d'un cousin de Mme McKinley. Canton, Ohio, 7 octobre—George D. Saxton, un cousin de Mme William McKinley, a été trouvé mort ce soir sur l'avenue Lincoln, à Canton, avec trois balles dans le corps.

DECLARATIONS

DE

M. Esterhazy.

Un journal de Londres, l'Observer, vient de publier un long article sur l'ex-commandant Esterhazy. Nous le reproduisons en partie, à titre de document: "Pendant les dix jours et plus que le major Esterhazy a demeuré chez un rédacteur de l'Observer, toute sa conversation a roulé sur le bordereau.

Sur Dreyfus.

"C'est avec son consentement que nous avons enregistré les déclarations qu'il nous a faites: "J'ai écrit le bordereau, nous dit Esterhazy, sur la demande du colonel Sandherr, mort aujourd'hui. Il est malheureux que le colonel Sandherr et le lieutenant-colonel Henry soient morts, car ils connaissaient la vérité. Mais, néanmoins, il m'est possible de prouver que j'ai écrit le bordereau.

"Le bordereau devait servir à prouver matériellement la culpabilité de Dreyfus, le bureau des renseignements n'ayant pu recueillir contre Dreyfus que des preuves morales. On savait, cependant, par le service d'espionnage français à Berlin, que l'état-major allemand était en possession de documents que, seul, Dreyfus pouvait lui communiquer. C'est la liste de ces documents qui constituent le bordereau.

"L'état-major a soumis Dreyfus à plusieurs épreuves. Ainsi, on lui dicta un plan tout à fait fantastique de concentration de troupes sur la frontière du sud-est. Quelque temps après, les espions au service de la France en Italie informèrent le service des renseignements que l'état-major italien faisait certaines modifications à la frontière, aux environs de Nice. Or ces modifications correspondaient exactement aux changements annoncés dans le projet imaginaire que avait été dicté à Dreyfus.

"Dreyfus s'arrangeait de façon à passer de longues vacances en Alsace, sans même être inquiété par les autorités allemandes, ce qui constituait une charge contre lui, car il est presque impossible à un officier français de séjourner dans les pays annexés sans être découvert. En réalité, il existait des preuves morales sérieuses contre Dreyfus avant son procès, mais il n'y avait point contre lui la moindre preuve matérielle. Le colonel Sandherr, qui était alsacien, comme Dreyfus, mais aussi un antisémite passionné, se décida à fabriquer cette preuve. Il était personnellement convaincu de la culpabilité de l'accusé et il employait tous les moyens pour empêcher le coupable d'échapper.

"De simples témoignages ne suffisaient pas devant le tribunal militaire, il fallait produire des documents probants. J'étais à cette époque, attaché au bureau des renseignements, mes fonctions consistaient à surveiller les faits et gestes des attachés militaires accrédités à Paris par les puissances de la triple alliance. Je devais aussi faire des voyages en pays étrangers, où l'on ne soupçonnait jamais que j'étais un officier français, pour deux raisons: d'abord, parce que je parlais couramment l'allemand et l'italien et, ensuite, parce que l'on me prenait pour un Autrichien à cause de mon nom.

L'homme de la discipline.

"Lorsque le colonel Sandherr me dit d'écrire le bordereau, j'exécutai l'ordre qu'il me donnait sans remords et sans hésitation. Je suis un soldat de profession et je demeure fidèle aux vieilles traditions de discipline militaire. J'ai donc écrit le bordereau parce qu'un ordre m'avait été donné dans ce sens. Je savais, naturellement, quel usage on devait faire de cet écrit. Je savais que je commettais un faux, mais je savais aussi que les bureaux des renseignements, dans tous les pays, n'agissent pas autrement, car il serait impossible d'arriver d'une autre façon à faire punir les espions.

"Dans le procès von Tausch, par exemple, qui a produit une si grande sensation, il y a eu, comme vous le savez, un Allemand, von Tausch, qui avait fait le lieutenant-colonel Henry, avoir fabriqué un faux et ajouté même que ce crime n'était rien comparé aux infamies que l'état-major de Berlin l'avait forcé de commettre en d'autres circonstances. La cour ordonna alors à von Tausch de se punir les espions.

"Donc, le bordereau ayant été écrit par moi, il fallait de toute nécessité lui donner l'apparence d'un document authentique. Comme vous le savez, on a supposé qu'il avait été volé à l'ambassade allemande. Cependant, le colonel de Schwarzkoppen a déclaré avoir jamais vu le bordereau: il a dit la vérité. En effet, c'est un agent du service des renseignements qui me remit au commandant de l'ambassade allemande, lequel était un espion au service de la France; celui-ci le remit à un autre, agent du nom de Genest, qui le rapporta au bureau des renseignements, où il fut dûment étiqueté et numéroté comme ayant été obtenu de l'ambassade allemande de la façon habituelle. Il reçut ainsi le baptême officiel.

AMUSEMENTS.

Grand Opera House.

La troupe d'élite engagée par le directeur Greenwald est arrivée à la fin de sa seconde semaine de représentations, et son succès ne fait que grandir, chaque soir. "A Pique" va succéder "The Girl", la meilleure pièce, peut-être, de Dion Boucicault; c'est de plus, une nouveauté à la Nouvelle-Orléans où, croyons-nous, elle n'a jamais été représentée. Attendons-nous à voir briller, demain, soir au contrôle la bienheureuse pancarte: "Standing room only".

Théâtre St-Charles.

Les Dominos Roses, Ruby Lewis, les sœurs Lapage, Félix Barry, Harry Atkinson et, par dessus le marché, les vus si intéressantes du Biographe—voilà plus qu'il n'en est besoin pour attirer les amateurs au St-Charles, qui fait de plus belles recettes que jamais.

Crescent Théâtre.

"In Gay Coney Island" voilà, certes, un titre qui promet, et une pièce qui divertira la foule des spectateurs qui aiment à s'amuser et à rire. La troupe qui l'interprète est nombreuse et brillamment composée. Coney Island n'est-elle pas le rendez-vous de toutes les jolies femmes de New-York, pendant l'été? L'attente de la pièce nouvelle n'empêche cependant pas "An Irish Gentleman" et Andrew Mach de remporter leur succès ordinaire.

avances, je vous volerais votre argent, car je ne pourrais pas vous le rembourser.

—Et qui dit, fit M. de Pompéry avec des yeux tout étincelants de convoitise... que je voudrais être remboursé?

La comtesse le regarda, altière. —Un don, alors, dit-elle. Et à quel titre?

—Mais, fit-il avec embarras, à titre d'administrateur... d'ami... d'ami si-ère, devinez....

—On ne donne pas d'argent aux femmes seulement pour les admirer, répondit la comtesse.... Et quand l'amitié que vous mettez en avant, c'est à peine si nous nous connaissons.

Elle eut un geste comme pour congédier le visiteur.

M. de Pompéry ne bougea pas. —Vous, peut-être, dit-il, vous, peut-être, vous ne me connaissez pas.... Mais moi, il y a des mois déjà que je vous ai remarquée, et je vous dévore des yeux.... et, laissez-moi vous le dire, que je vous aime!

Il s'était rapproché en disant ces paroles, avait essayé de prendre les mains de la jeune femme et celle-ci avait senti sur ses bras la chaleur de son souffle.

Elle se dressa brusquement comme si elle avait été mordue par une bête venimeuse.

Il y avait dans son regard une telle colère, un tel mépris que le compte frissonna.

—Sortez! cria-t-elle, sortez! monsieur! sortez vous qui pro-

fitez de mon embarras pour venir m'insulter chez moi!

Le comte se leva. Il était un peu pâle, mais il ne paraissait pas trop décontenancé.

—Vous insultez! dit-il. Mais, ma chère enfant, où prenez-vous cela? On n'insulte pas une femme parce qu'on l'aime.

—On l'insulte quand on le lui dit, monsieur, sans y être autorisé. On l'insulte quand on le lui dit comme vous venez de me le dire! après les offres que vous m'avez faites.... Je ne suis pas à vendre!

De nouveau, elle montra la porte à son visiteur.

Mais celui-ci souriait d'un air patelin.

—Nous ne nous sommes pas compris, dit-il.... Je ne viens pas pour vous acheter.... Je ne viens pas vous demander d'être ma maîtresse. Mais vous n'êtes pas mariée et je suis garçon.... Vous n'avez rien et je suis riche.... Je viens vous demander d'associer nos deux destinées.... Vous feriez de moi, en acceptant, le plus heureux des hommes. Et je tâcherais de faire de vous la plus enviée et la plus radieuse des femmes. Il n'est aspirations, il n'est desirs que je ne puisse satisfaire.

Elle s'était adossée à un meuble et l'écoutait, debout, le regard haut, la bouche dédaigneuse.

—Vous voulez m'épouser?

Il inclina la tête. —Malgré mon passé que vous connaissez?

—Oui.... Je vous aime assez.... Du reste, ce passé demeurera à jamais enseveli.... Demain, vous serez la comtesse de Pompéry et rien que la comtesse de Pompéry, et personne n'aura le droit de chercher qui vous êtes, d'où vous venez.... Quand vous passerez à mon bras, toutes les têtes s'inclineront.... Vous serez la plus fêtée et la plus belle.... Vous aurez les plus belles voitures et les plus beaux chevaux, les plus beaux diamants.

Elle eut un geste indifférent. —Oh! j'en envie rien fit-elle, de cela.

—Ainsi, vous refusez?

—Je ne sais pas, je verrai.... je réfléchirai.... c'est si imprévu!

Il lui prit la main, qu'elle abandonna et murmura en la baissant: —Vous n'aurez pas d'esclave plus soumis.... Quand faudra-t-il venir chercher ma réponse?

Puis, voyant qu'elle ne répondait pas, il ajouta: —Songez que je vous aime.... que je vous adore.... et depuis longtemps.... que je ne suis plus jeune. Ne me faites pas languir.

—Oui, dit-elle, je vous écrirai.

—Bientôt!

—Peut-être.... Je ne sais pas.... Je ne vais pas vivre.

—Oui, allez.

Elle le congédiait avec des gestes d'impatience, irritable, ne sachant ce qu'elle devait penser.... répondre.

Il jugea qu'il serait maladroit d'insister et se retira.

—Comtesse de Pompéry! fit l'Italienne, rêveuse, quand il eut disparu.... Oui, peut-être ce serait un moyen.

Et elle réfléchit à la proposition qui venait de lui être faite.

VIII

Paul de Lagarde était une connaissance du comte de Pompéry. La comtesse le savait. Peut-être, quand le bruit de son union commença à courir, l'attention se porterait-elle sur elle. Cette nouvelle démontrerait au moins que la jeune femme n'était pas dédaignée, qu'elle était recherchée par les plus brillants partis, car le comte de Pompéry, directeur de la Banque franco-italienne, ayant le pied dans plusieurs autres sociétés financières, bien posé dans le monde, plusieurs fois millionnaire, possesseur d'un grand nom, pouvait être considéré comme un brillant parti.... Avant de quitter la comtesse, M. de Pompéry avait laissé sur la table une enveloppe contenant dix billets de mille francs que l'Italienne avait en un moment l'intention de lui envoyer, mais qu'après réflexion elle avait gardés. C'était déjà un commence-

ment d'acquiescement. Au bout de deux jours, du reste, elle était complètement décidée. Que pouvait-elle faire? N'ayant plus rien, elle était à la merci du premier événement venu.... Comtesse de Pompéry, elle était respectée, honorée. Elle pouvait être aimée.... Redevenue fille galante, elle ne serait plus qu'un objet de mépris. C'est cette pensée surtout qui lui fit prendre la résolution d'accepter les propositions de M. de Pompéry le désir de ne pas être à jamais séparée de Paul, de rester digne de son amour. Elle envoya donc ce mot au comte, ce seul mot: —J'accepte!

Quinze jours plus tard, le mariage avait lieu comme on l'a raconté.... Et le soir du mariage, pendant que les parquets frémis- saient sous les pieds des danseurs, que les salons résonnaient des sons de l'orchestre, que l'air chargé de parfums devenait lourd, presque irrespirable, la comtesse Olivieri, devenue la comtesse de Pompéry, attirait dans un petit salon, à l'écart, Paul de Lagarde qui se trouvait au nombre des invités et se dé- cida à lui ouvrir son âme, puis- que le jeune homme semblait ne pas comprendre ses regards, ses soupirs, ses avances discrètes.

—Oui, lui disait-elle à l'oreille, le souffle ardent de sa bouche l'embrassant, c'est par dépit que je me suis mariée, par dépit que j'ai épousé M. de Pompéry. Je

ne l'aime pas.... Je ne l'ai jamais aimé.... et ce soir il m'est plus odieux que jamais.... Je n'ai jamais aimé qu'un homme sur terre.... c'est vous. Le seul regard d'homme qui m'ait jamais fait frémir, c'est le vôtre!....

Paul écoutait, un peu ahuri, mal à l'aise, ému malgré tout, cette femme en toilette de mariée, belle à damner, qui lui parlait ainsi. Il écoutait et ne trouvait pas un mot. Il eût voulu la repousser, chasser de son cœur tout espoir, il ne s'en sentait pas la force. Il implorait mentalement la divinité mystérieuse dont l'amour seul pouvait le protéger, le sauver. Il évitait les regards de la tentatrice, ces regards chargés des effluves de la passion dont elle l'enveloppait et qui portaient le feu dans son âme.

Le voyant indécis, tout tremblant, remué malgré lui, la comtesse continuait, les lèvres humides, les narines dilatées, ayant dans les prunelles toutes les flammes de l'enfer.

—Ce n'est pas d'aujourd'hui que je vous aime. Il y a longtemps. Et vous ne l'avez jamais compris. Jamais vous n'avez abaissé sur moi un de vos regards. Et moi, depuis des mois, depuis des années presque, je vous suis, je vous cherche, je vous guette. Quand vous êtes où je suis, bien que nous ne nous parlions pas, que vous ne me voyiez pas même, je suis heu-

reux. Il me semble que l'air est plus doux, que les fleurs ont plus de parfums.... le soleil plus de lumière.... Le jour où, à la Marche, le jour fatal, le jour maudit, où je vous ai vu jeter les pauvres fleurs que j'avais laissées tomber à vos pieds pour qu'elles vous disent mon amour que je n'osais vous crier, eh bien! ce jour-là, j'ai souffert plus que tous les martyrs réunis.... Vous m'arrachiez fait moins de mal en m'arrachant le cœur et en le pétrissant qu'en marchant sur mon pauvre bonnet.... Vous êtes vous rendu compte, à ce moment-là, de votre cruauté? M'avez-vous regardé?... Avez-vous vu mes yeux où il y avait des larmes de douleur et de rage? Non, vous n'avez pas songé. Votre pensée était ailleurs, près de celle....

Paul l'arrêta: —Je vous en supplie, madame. —Quoi? dit l'Italienne. —Ne me parlez pas ainsi.... Je ne me pardonnerai pas ma dureté.

A continuer.)

Mrs. Winslow's Soothing Syrup

Has been used for over FIFTY YEARS BY MILLIONS OF MOTHERS FOR THEIR CHILDREN WHILE TEETHING, with PERFECT SUCCESS. IT SOOTHES THE GUMS, SOFTENS THE TONGUE, ALLAYS ALL PAIN, CURES WIND COLIC, and is the best remedy for DIARRHEA. Sold by Druggists in every part of the world. Be sure and ask for Mrs. Winslow's Soothing Syrup, and like no other kind. It costs five cents a bottle.